

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 12 avril 2012 à 9 h 30 par
conférence téléphonique.

Sont présents

M. Gérald Tremblay, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal ;
M. Sammy Forcillo, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Michel Gilbert, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;
M. Luis Miranda, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne ;
M. Gilles Vaillancourt, maire de la Ville de Laval.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la
Communauté, M^e Claude Séguin, assistent à la séance.

CE12-056

ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 2.2.

CE12-057

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2012

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le
22 mars 2012.

CE12-058

SOUTIEN À L'ÉLABORATION HARMONISÉE DES PLANS DE
DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Il est résolu

D'autoriser le directeur général à élaborer et à signer une convention
avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire afin d'appuyer les municipalités régionales de
comté et les agglomérations dans l'élaboration harmonisée de leur plan
de développement de la zone agricole ;

.../2



CE12-058
suite

D'autoriser le directeur général à élaborer et à signer une convention avec chacune des municipalités régionales de comté ou des agglomérations, à l'exception de la Municipalité régionale de comté de Roussillon, pour le versement d'une aide de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) financée à parts égales par le Ministère et la Communauté afin de les appuyer dans l'élaboration harmonisée de leur plan de développement de la zone agricole ;

D'autoriser le directeur général à élaborer et à signer une convention avec la Municipalité régionale de comté de Roussillon pour le versement d'une aide de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) financée à parts égales par le Ministère et la Communauté afin de financer la mise en œuvre de son plan de développement de la zone agricole ;

D'approprier à cette fin un montant de trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$).

CE12-059

RECOMMANDATION CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA VILLE DE LAVALTRIE, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 402146

Il est résolu

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant son dossier numéro 402146, que la Communauté est défavorable à la demande de la Ville de Lavaltrie d'exclure de la zone agricole permanente des lots d'une superficie approximative totale de 10 hectares parce qu'elle ne répond pas aux préoccupations énoncées au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté relativement à la cohérence et à la complémentarité entre les planifications métropolitaines et péri-métropolitaines, telles que formulées également à l'orientation 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté, notamment sur les aspects suivants :

- L'absence de directives sur la densification du territoire alors que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté exige un seuil minimum de 19 log/ha brut pour la Municipalité régionale de comté de L'Assomption dont le territoire est contiguë à celui de la Ville de Lavaltrie ;
 - L'absence d'une démonstration de l'offre (espaces vacants et à redévelopper) et de la demande (croissance démographique et économique) pour établir les besoins en espaces à urbaniser ainsi que le périmètre d'urbanisation alors que la Communauté a procédé à un tel exercice dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour définir la limite de son périmètre métropolitain ;
 - L'absence d'un outil visant la mise en valeur et le développement des activités agricoles alors que la Communauté exige un tel exercice en amont d'une demande de modification de son périmètre métropolitain.
-



CE12-060 MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu

D'autoriser le paiement à Montréal International de la retenue de 10 % pour l'année 2011, soit un montant de trois cent vingt-neuf mille dollars (329 000 \$), dans le cadre de la convention avec cet organisme approuvée par les résolutions numéros CE10-116, CE11-105 et CE11-145 ;

D'approuver une contribution maximale de trois millions deux cent mille dollars (3 200 000 \$) à Montréal International pour l'année 2012 selon les termes et conditions de la convention conclue en vertu de la résolution numéro CE10-116.

CE12-061 SUBVENTION POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ATMOSPHERE

Il est résolu d'autoriser le versement à la Ville de Montréal d'une somme de trois millions deux cent vingt-trois mille dollars (3 223 000 \$) pour l'application, durant l'année 2011, du règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, à même la subvention reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à cette fin.

CE12-062 RAPPORT FINANCIER DE LA COMMUNAUTE POUR L'EXERCICE 2011

DÉPÔT, conformément à l'article 208 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2011.

CE12-063 COMITÉ DE VÉRIFICATION

Il est résolu

De donner mandat à la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de recevoir annuellement le vérificateur de la Communauté, de prendre connaissance du rapport financier et de transmettre les recommandations qui lui apparaîtront appropriées, le cas échéant ;

De désigner, parmi les membres du Comité exécutif, M. Sammy Forcillo pour accompagner la Commission dans l'exécution de ce mandat.



CE12-064 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Il est résolu

D'autoriser un appel d'offres public pour la désignation du vérificateur de la Communauté pour les exercices 2012, 2013 et 2014 ;

D'abroger la résolution numéro CE12-049.

CE12-065 CONVENTION AVEC LA FIRME AUX QUATRE POINTS CARDINAUX

Il est résolu d'approuver les modifications à la convention entre la Communauté et la firme «Aux Quatre Points cardinaux inc.», concernant la distribution des licences d'utilisation des données numériques provenant des projets d'ortho photographies réalisés par la Communauté, à l'égard de la liste des produits et de leur tarification et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour donner effet à ces modifications, incluant les ajustements de concordance.

CE12-066 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 8 au 28 mars 2012.

CE12-067 ALLOCATION D'UNITÉS ACCÈSLOGIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Société d'habitation du Québec d'accorder, en plus des unités réservées à l'Agglomération de Montréal à titre de mandataire, un droit de préemption aux autres municipalités du territoire métropolitain pour 20 % des unités d'habitation de chaque programmation du Programme AccèsLogis afin, notamment, d'appuyer l'intégration de mesures de soutien au logement social et abordable dans l'aménagement des aires TOD selon les objectifs fixés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE12-068 RÉPERTOIRE DES BONNES PRATIQUES SUR LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

Il est résolu de prendre acte du rapport de la Commission du logement social intitulé *Le rôle des municipalités dans le développement du logement social et abordable : Répertoire des bonnes pratiques* et d'en autoriser la diffusion.



CE12-069

PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU VÉLO MÉTROPOLITAIN

Il est résolu d'autoriser le directeur général de la Communauté à conclure et signer une convention avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relative à la réalisation d'un Plan directeur d'un Réseau vélo métropolitain et d'une étude de faisabilité pour le sentier Oka – Mont-Saint-Hilaire pour un montant maximum de deux cent mille dollars (200 000 \$), toutes taxes incluses, assumé à parts égales par le Ministère et la Communauté.

CE12-070

NOMINATION À L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Il est résolu de recommander au Conseil de désigner M. Guy Pilon, membre du Conseil représentant la couronne Sud, comme membre du conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport pour un mandat de deux ans, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport.

CE12-071

NOMINATIONS À MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu

De désigner comme membres du conseil d'administration de Montréal International, pour un mandat de deux ans :

- M. Gérald Tremblay, maire de la Ville de Montréal ;
- Mme Manon Barbe, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
- M. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
- M. Francesco Miele, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
- M. Gilles Vaillancourt, maire de la Ville de Laval ;
- Mme Sylvie Parent, membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil ;
- M. Claude Hainault, maire de la Ville de Beauharnois, représentant la couronne Sud ;

De désigner comme membres du comité exécutif de Montréal International, pour un mandat de deux ans :

- M. Richard Deschamps, Ville de Montréal ;
- Mme Manon Barbe, Ville de Montréal ;
- M. Gilles Vaillancourt, Ville de Laval ;
- Mme Sylvie Parent, Ville de Longueuil ;

De désigner comme membres du comité exécutif de Montréal International, pour un mandat d'un an :

- M. Claude Haineault, couronne Sud.
-



CE12-072

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 26 AVRIL
2012

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil
du 26 avril 2012.

Document déposé

- Résolution numéro 119-03-2012 adoptée par le conseil de la Ville de Terrebonne à sa séance
du 12 mars 2012 concernant le programme AccèsLogis.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 55.

Les résolutions numéros CE12-056 à CE12-072 consignées dans ce
procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une
à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire